

LOI 51

Deux cartes pénalisées ou plus

A. Au tour du joueur fautif de jouer

Si, à son tour de jouer, un joueur de la défense a deux cartes pénalisées ou plus qui peuvent être légalement jouées, le déclarant désigne celle qui doit être jouée à ce tour.

B. Au tour du partenaire du joueur fautif d'attaquer

1. Quand un joueur de la défense a deux cartes pénalisées, ou plus, dans une même couleur, le déclarant peut :

a) exiger** que le partenaire du joueur fautif attaque cette couleur ; les cartes de cette couleur ne sont plus pénalisées ; le joueur fautif les reprend et joue n'importe quelle carte légale à cette levée.

b) interdire** au partenaire l'attaque de cette couleur ; les cartes de cette couleur ne sont plus pénalisées ; le joueur fautif les reprend et joue n'importe quelle carte légale à cette levée. L'interdiction persiste tant que le joueur fautif conserve la main.

2. Quand un joueur de la défense a des cartes pénalisées dans plusieurs couleurs (voir Loi 50D2(a)) et que c'est au tour de son partenaire de jouer, le déclarant peut :

a) exiger** que le partenaire du joueur fautif attaque dans une des couleurs pénalisées (mais B.1.a ci-dessus s'applique).

b) interdire** au partenaire du joueur fautif d'attaquer une ou plusieurs de ces couleurs. Le joueur fautif reprend alors toutes les cartes pénalisées dans chaque couleur interdite et joue n'importe quelle carte légale à cette levée. L'interdiction persiste tant que le joueur fautif conserve la main.

* Si le partenaire du joueur ayant la carte pénalisée garde la main et que la carte pénalisée n'a pas encore été jouée, toutes les exigences et options de la Loi 50D2 s'appliquent à nouveau à la levée suivante.

** Si le joueur est dans l'impossibilité d'attaquer comme exigé, voir Loi 59.